

# **Commune de RUEIL LA GADELIERE**

## **Compte-rendu Réunion du Conseil Municipal Du 11 avril 2019 à 19h**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 11 avril 2019 à la mairie à 19h sous la présidence de Madame POULET, Maire.

**Présents** : Mme POULET Françoise, Maire, Mmes : CARMOIN Stéphanie, DESBOIS Nelly GONDARD Joëlle, HAAS Agnès, HOUVET Patricia, Mme LESNIAK Charlotte, MM : GODEFROY Jean-Louis, MAHAUT Eric, MONNIER Didier, ROLLAND Eric, SAUGERON Ulrich

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mmes : GUILLEMAND Noëlle à Mme HOUVET Patricia, LEBORGNE Annie à Mme HAAS Agnès

### **Nombre de membres**

Afférents au Conseil municipal : 14  
Présents : 12

**Date de la convocation** : 04/04/2019

**A été nommé secrétaire** : MGODEFROY Jean-Louis

### **Approbation du PV du 31 janvier 2019**

Après lecture du procès verbal de la séance précédente, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

### **Adhésion à l'AMF**

Comme chaque année, nous devons payer l'adhésion à l'AMF (groupée avec l'AM28).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal VOTE à l'unanimité l'adhésion à l'AMF pour l'année 2019.

Vote : à l'unanimité

### **Elaboration du PLU**

Madame le Maire et Monsieur GODEFROY ont rencontré Madame DESMOLIERES, responsable du service instruction de l'urbanisme de l'agglomération de Dreux, et qui a proposé de mettre en place une étude pour le PLU. Tout d'abord, il faut l'accord du centre de gestion, le comité technique du mois de mai donnera son avis puis nous devons voter une nouvelle délibération pour lancer le début du projet.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable.

Vote : à l'unanimité

### **Demande de subvention au titre du FDI 2019 : élaboration du PLU**

Cette demande est supprimée, avec l'accord du Conseil. Le FDI 2019 est complet.

### **Vote du compte administratif 2018 et compte de gestion**

Madame le Maire présente le Compte Administratif 2016 de la commune au Conseil Municipal section par section, chapitre par chapitre et précise, aux membres du Conseil Municipal qu'ils disposent d'un extrait du Compte Administratif, et que l'intégralité est à leur disposition, sur la table, pour consultation.

### **Section de Fonctionnement** :

Dépenses : 337160,38 euros

Recettes : 452396,12 euros

Excédent : 120 235,74 euros

### Section d'Investissement :

Dépenses : 106331,66 euros  
Recettes : 103467,79 euros  
Déficit : - 2 863,87 euros

L'excédent global du compte administratif 2018 s'élève à 117371,87 € ; il est en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Percepteur.

L'excédent cumulé du compte administratif s'élève à 251998,70 € en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Percepteur.

Madame le Maire se retire et sous la présidence de Madame GONDARD, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2018 de la commune de Rueil la Gadelière.

**Vote** : à l'unanimité

### Affectation du résultat 2018

Madame le Maire présente au conseil les sommes qui seront été affectées comme suit :

- Section d'investissement cumulé  
D001 : + 57 339,53 €
- Section de fonctionnement cumulé  
R002 : +251 998,70 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal VOTE à l'unanimité l'affectation du résultat 2018.

**Vote** : à l'unanimité

### Vote des taux d'imposition 2019

Pour 2019, Madame le Maire propose qu'il ne soit pas prévu d'augmentation. Madame le Maire rappelle que les taxes professionnelles sont désormais récoltées par l'Agglo.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable.

Vote : à l'unanimité

### Vote du budget primitif 2019

Madame le Maire informe que les dotations de l'état ont diminué pour l'année 2019 à hauteur de presque 20 000 euros. Madame le Maire présente les prévisions budgétaires pour 2019 par chapitre.

Le budget primitif 2019 s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 638483,70 €
- Section d'investissement : 276639,53 €

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable.

Vote : à l'unanimité

### Subventions de fonctionnement aux associations

Madame le Maire propose de verser 1000 euros en participation à la fête communale.

Madame le Maire propose de verser 1000 euros à l'association des parents d'élèves en participation aux noëls des enfants.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable.

Vote : à l'unanimité

### Informations et questions diverses

- Madame le maire demande aux conseillers de s'inscrire sur le tableau de permanence des élections européennes prévues le 26 mai prochain.
- Madame le Maire évoque le problème des chiens errants le week-end. La fourrière avec laquelle la commune a passé une convention de ramassage des chiens errants ne se déplace pas le week-end.
- Si un habitant trouve un chien mort sur sa propriété c'est à lui de s'en occuper et de l'emmener chez le vétérinaire pour que le propriétaire soit identifié. La fourrière peut prendre en charge cet animal s'il se trouve sur une voie ou un terrain communal

- Madame le Maire informe qu'un nouveau dépôt sauvage a été constaté derrière le terrain de moto-cross. Il s'agit de pneus et chenilles de gros engins. Actuellement, nous attendons une réponse pour savoir dans quelle déchetterie il est possible de les déposer.
- Madame le Maire informe le conseil que le diagnostic concernant l'éclairage public est à disposition de chacun à la mairie pour consultation.
- Monsieur MAHAUT rappelle que les travaux du SIADEP débutent le 23 avril jusqu'au 11 octobre et que les plans des travaux seront à disposition à la mairie pour consultation.
- Monsieur ROLLAND : "le terrain communal à vendre aux Sablonnières 2 commence à être en friche, serait-il possible de tailler les haies ?" Monsieur MAHAUT s'occupe de contacter l'entreprise concernée pour remettre au propre le terrain.
- Madame DESBOIS signale que la dalle du puits au Bois Normand est à nouveau dégradée.
- Madame CARMOIN : "est-ce qu'une solution a été trouvée pour la personne qui gare son poids lourd dans le lotissement les Sablonnières ?" Madame le Maire explique qu'un accord a été trouvé : lorsque la remorque est « à plein » elle sera garée dans la zone artisanale.
- Madame DESBOIS : "combien de temps continuons-nous avec les sacs de recyclage ?" Madame Gondard précise que les bacs de recyclage ont été commandés, mais nous ne savons pas à quel moment se fera la livraison.

Séance levée à : 20h50